

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES HUMAINES

## DU 25 OCTOBRE 2022

Membres présents :

Enseignants : Mmes et MM. : Boquet Yves, Brochard Renaud, Bugajska Aurélia, Dejoux Virginie, Esposito Arianna, Gaimard Maryse, Jegou Anne, Lefebvre Sabine, Leleu Arnaud.

Usagers : Mmes : Pacaut Séverine, Privé Clara.

Personnel BIATSS : Mme : Vanesse-Urbain Claire.

Absents représentés : Mmes et MM. : Bonfait Olivier, Gentaz-Bourchanin Alinoe, Roy Dominique, Sibourg Jeanne, Stein Christian, Thibaut Jean-Pierre, Zara Vasco.

Excusés : Mmes et M: Aboussoufian Alexandre, Thierry Anne, Thomas Nathalie.

Invités : M. et Mme : El-Hanbali Youssef, Prat-Béliard Edwige.



Madame Gaimard ouvre la séance à 17 heures 15 et remercie les membres du conseil présents.

Elle informe l'assemblée de la démission de Perrine Kossmann, membre du conseil de l'UFR Sciences Humaines dans le collège des enseignants.

### **1 – Approbation du procès-verbal du Conseil de l'UFR Sciences Humaines du 28 juin 2022**

En l'absence de remarque, **le procès-verbal du conseil de l'UFR Sciences Humaines du 28 juin 2022 est adopté à l'unanimité des présents.**

### **2 – Point rentrée 2022**

Madame Gaimard explique que globalement la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Yves Boquet signale, à la demande d'une collègue, des difficultés d'accès aux salles en « libre-accès informatique ». Monsieur El-Hanbali invite à en informer Arnaud Mazoyer, en charge du recrutement des vacataires, de la répartition des heures et de l'organisation du planning d'ouverture de ces espaces.

Madame Gaimard présente le tableau des effectifs étudiants de l'UFR Sciences Humaines, établi au 24 octobre 2022 et précise que les chiffres ne tiennent pas compte des inscriptions éventuelles en cours d'enregistrement :

À noter, une baisse des effectifs pour l'ensemble de l'UFR, surtout en L2 et en L3 et particulièrement en psychologie ; cette diminution est plus que compensée par la hausse des effectifs de L1.

Les étudiants en L2 et en L3 cette année, sont ceux qui étaient inscrits aux examens en présentiel dans des conditions normales l'année dernière, alors que les étudiants en L2, L3 en 2021-2022 étaient ceux inscrits aux évaluations à distance en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Concernant la formation continue, le nombre d'étudiants inscrits a particulièrement augmenté à l'échelon de l'UFR (133 étudiants en 2022-2023 contre 79 en 2021-2022) ; ces hausses se remarquent surtout en psychologie et en géographie, ce qui démontre que nos formations intéressent les professionnels.

Clara Privé rapporte, d'un point de vue étudiant et pour l'ensemble des départements, que la rentrée s'est bien passée et que les conditions d'accueil et d'étude, ainsi que l'ambiance générale se sont nettement améliorées.

### **Informations concernant les personnels-enseignants de l'UFR Sciences Humaines :**

#### Nouveaux personnels-enseignants

- Fabrice Damon (MCF, psychologie du développement, CSGA) ;
- Prany Wantzen (MCF, psychologie du développement, LEAD) ;
- Lola Legrand-Sibeoni (contractuelle, histoire ancienne, départ en retraite d'Hervé Duchêne le 01/11/22).

#### Accueil en délégation des personnels-enseignants

- Arnaud FOSSIER – École Française de Rome (31/08/2023) ;
- Anne JEGOU – Inrae (31/08/2023) ;
- Arnaud LELEU – CNRS (31/08/2023) ;
- Odile ROYNETTE – CNRS (28/02/2023).

### **Informations concernant les personnels-administratifs (Biatss) de l'UFR Sciences Humaines :**

- Départ en retraite de Christine Derote (antenne financière) ;
- Mutation interne de Dominique Roy (depuis la scolarité de psychologie vers l'antenne financière) ;
- Recrutement de Nathalie Thomas aux fonctions de responsable des scolarités de licences et d'adjointe au responsable administratif ;
- Permutation de fonctions :
  - Colombe Dartois (secrétariat pédagogique L2 psychologie) et
  - Isabelle Saulin (secrétariat pédagogique - suivi du budget – scolarité des M1/M2 de psychologie) ;
- Reconduction du contrat d'Estelle Lion (secrétariat pédagogique Licence histoire) ;
- Reconduction du contrat de Virginie Simon (secrétariat Licence Sociologie) ;
- Recrutement de Manon Lerat, lauréate du concours de secrétaire administrative (affaires générales, gestion du personnel)

### **3 – Informations diverses**

- Renouvellement des conseils de composantes : élections reportées en novembre 2023.  
(Cf lettre-circulaire – PAJ, 23 septembre 2022)  
Le report a été décidé afin d'«unifier les mandats de l'ensemble des collèges et composantes et revenir à la situation antérieure» d'avant crise sanitaire.
- Certification en langue anglaise :  
Le projet a été abandonné sans programme de substitution.
- Renouvellement des Bureaux des commissions de proposition (BCP) :  
Le scrutin est prévu le 15 novembre 2022 et le 22 novembre 2022 (2<sup>ème</sup> tour) dans les bureaux de l'UFR Sciences Humaines (123 H et I).

Sabine Lefebvre signale un manque d'anticipation de la part des instances. En effet, le retour concernant la composition des comités de recrutement est demandé pour le 23 novembre 2022, ceci en même temps que le déroulement des élections. Cette échéance est très courte, étant donné que le bureau des 20 et 21èmes sections doit élire un nouveau président suite à la démission de Bruno Lemesle. Aurélia Bugaiska confirme cette problématique.

Madame Gaimard précise que la composition des BCP actuellement en place le restera jusqu'au 30 novembre 2022, sans obligation jusqu'à cette date de réunir le nouveau bureau. Ces délais très courts sont imposés en raison de la date de réunion du Conseil Académique Restreint (CAcR) qui se tiendra début décembre 2022.

- Formation sur la prise en charge des violences sexuelles et sexistes :

Anne Jegou s'est portée volontaire pour suivre la formation proposée par le ministère sur la prise en charge des violences sexuelles et sexistes. Elle a déjà participé à deux des trois modules de formation et présente au conseil ses conclusions :

Il s'agit de sessions dans un format un peu « décousu », présentées par différents conférenciers et s'adressant à divers publics ; les modules n'ont pas forcément de liens et ne se suivent pas.

- **Formation 1** : sur le thème des enquêtes administratives (par exemple en cas de problème dans le fonctionnement de l'université) et clôturée par l'intervention de juristes du ministère - Formation très intéressante qui présentait les éventuelles actions à mener ou non d'un point de vue administratif ;
- **Formation 2** : destinée surtout aux intervenants des cellules d'écoute en abordant le problème d'une manière assez générale, mais sans traiter suffisamment le sujet de la prévention. Trois composantes de l'université étaient représentées à cette formation (Anne Jegou, le référent de l'UFR Santé et la référente de l'IAE) ;
- **Formation 3** (prévue le 10/11/2022) : le programme portera sur les traitements disciplinaires et prévoit de nouveau l'intervention de juristes.

Quelles que soient les personnes victimes d'agressions sexuelles ou sexistes, l'université tient un rôle important en tant qu'administration dans la procédure d'enquête administrative et dans la mise en place de sanctions disciplinaires. Cette implication a son importance, aussi bien pour l'auteur des faits que pour la victime. Socialement, le rôle de l'université (considérée finalement comme une victime ayant également subi une atteinte dans son bon fonctionnement) est donc substantiel.

Anne Jegou n'a pas encore pris contact avec Édith Sales-Wuillemin, vice-présidente déléguée à la Qualité de Vie au Travail (QVT) et par conséquent elle ne connaît pas la position de la gouvernance par rapport à ces formations. Elle mesure pleinement l'intérêt évident de la prise en charge de ces violences.

La composante peut participer au signalement de manière très neutre ; cette première partie de la procédure relève du rôle des fonctionnaires et s'adresse à la présidence de l'université, qui transmettra ensuite éventuellement au Procureur de la République.

Dans sa globalité, la procédure se décompose en trois temps : prévention, signalement - cellule d'écoute, enquête administrative - traitement disciplinaire.

Concernant la mise en place de cellules d'écoute au sein des composantes, le ministère n'a pas donné de consignes. Anne Jegou déplore un manque de clarté dans les informations diffusées par l'université (message électronique reçu qui traitait essentiellement du harcèlement, composition précise de la cellule d'écoute inconnue, ...). **Afin d'officialiser sa situation, Anne Jegou qui a déjà participé à une réunion « Égalité – Diversité » propose sa candidature en tant que référente au sein de l'UFR Sciences Humaines** (Édith Sales-Wuillemin est à priori déjà référente mais au niveau de l'université).

Les référents « Égalité-Diversité » font partie de la CPED (Commission Permanente des chargés de mission Égalité Diversité ou mission assimilée des établissements d'enseignement supérieur et de recherche), Cet organe de proximité, important dans les universités est géré par le ministère.

Clara Privé, victime elle-même d'abus, souhaite apporter des informations complémentaires : elle assure que notre composante doit obligatoirement être dotée d'une personne référente qui sera en mesure d'informer et d'écouter les étudiants sur les problèmes de violences sexuelles et sexistes, et pas seulement sur le sujet du harcèlement. La prévention et une information complète sur les personnes référentes à contacter permettront d'éclairer d'éventuelles victimes et d'éviter de laisser planer un sentiment d'impunité pour les agresseurs potentiels. De plus, à l'extérieur de l'uB, des associations de psychologues, ainsi que des associations proposant une aide juridique et psychologique peuvent accompagner les victimes.

Anne Jegou envisageait de demander la publication d'une information sur le site de l'UFR et d'accompagner la directrice aux réunions de rentrée. Ceci, sans endosser un rôle de psychologue, mais en tant que référente pour ensuite être à même de recevoir d'éventuels témoignages, étant précisé que les victimes sont considérées en tant que « témoins » dans l'enquête administrative.

Cependant, des questions subsistent : à quels interlocuteurs s'adresser ensuite ? Vers qui orienter les étudiants concernés ? Quelles seront les suites données ?

Aurélia Bugaiska informe que M. Fabrice Gabarrot est chargé de mission « Égalité et diversité au travail », Monsieur El-Hanbali invite Anne Jegou à lui transmettre sa demande d'information.

Séverine Pacaut propose la diffusion d'une fiche d'informations en début d'année pour présenter les différents interlocuteurs et leurs fonctions en matière de prévention et de suivi des violences sexuelles et sexistes. Cette notice pourrait être insérée dans le livret d'accueil distribué à la rentrée.

Maryse Gaimard remercie vivement Anne Jegou pour son intervention sur la formation « Violences sexuelles et sexistes ».

- Fiches filières :

Pas de modification des fiches filières prévue cette année (cf CFVU – rentrée 2022), sauf éventuellement celle relative au master PPS, à condition que la modélisation de la nouvelle fiche aboutisse.

**La maquette d'une nouvelle fiche filière, créée à l'occasion de l'ouverture du master 2 CClimat - département de géographie est soumise à l'approbation du conseil.**

Yves Boquet précise que les informations relatives au mémoire sont bien intégrées en page six.

**La nouvelle fiche filière du master 2 CClimat est adoptée à l'unanimité des présents.**

#### 4 – Point HCERES

Vingt-huit formations ont été auditionnées le 18 octobre 2022 par les experts du HCERES ; la première moitié choisie par l'université et la seconde par le HCERES.

**Formations auditionnées pour l'UFR Sciences Humaines : licences de psychologie, sociologie, géographie et master de sciences sociales.** Madame Gaimard informe qu'elle a assisté à toutes les auditions.

- Licence de psychologie : l'audition était surtout centrée sur le taux d'échec et d'abandon, ainsi que sur le suivi des étudiants. Les auditeurs ont remarqué la qualité de la formation. Aurélia Bugaiska souligne la prise de conscience par les auditeurs du manque important d'encadrement dans cette filière et Renaud Brochard rappelle la nouveauté des enseignements pour les étudiants en provenance du lycée ;

- Licence de géographie : des questions précises portaient sur le bilan général, notamment sur les résultats. Yves Boquet explique que le sujet de la transformation de la licence professionnelle vers le master 2 CClimat, entre autres, a été évoqué ; les auditeurs ont dans l'ensemble, formulé des compliments et des propos élogieux ;

- Licence de sociologie : Virginie Dejoux a remarqué une ambiance assez « froide » pendant l'audition, néanmoins les auditeurs ont tout de même souligné la complexité pédagogique et l'intérêt de cette licence. Ils ont reproché des carences dans le suivi individuel des étudiants et les difficultés à conserver les deux cents inscrits dans la filière ;

*Maryse Gaimard précise que l'audition de la licence de sociologie s'est déroulée en même temps que celle du master sciences sociales.*

- Master de sciences sociales : l'ambiance était plutôt positive et courtoise. Les auditeurs semblent avoir apprécié le partenariat avec l'IRTESS. Ils se sont particulièrement renseignés sur l'ouverture de ce master au monde extérieur (relations socio-économiques, partenariat avec d'autres établissements, ...).

#### **Calendrier :**

- Les rapports d'évaluations provisoires seront reçus la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier 2023 ;
- Transmission des fiches projet DA 04 pour le 31 janvier 2023 ;
- Après le passage devant tous les conseils, retour au HCERES en mars 2023  
(*Juin 2023 pour les maquettes*).

Une réunion s'est tenue le 7 octobre 2022 entre Mesdames Karen Fiorentino (VP CFVU) et Sophie Morlaix (VP déléguée en charge des licences et des masters) et les représentants des formations de tous les départements. Madame Gaimard présente les informations importantes :

- Pas d'obligation pour le contrat actuel de transformer la totalité des éléments en blocs de compétences ;
- Si la réforme se poursuit, la modification en blocs de compétences devra être effective pour le prochain contrat.

*En effet, il est possible de proposer des maquettes « hybrides » en conservant des UE combinées à des blocs de compétences. Actuellement, les informations ne sont pas encore très précises et la préparation reste modulable. Dans le principe de la réforme du passage en blocs de compétences, les contrôles terminaux et les notes seront supprimés, cependant ces modifications ne seront applicables effectivement qu'à compter du prochain contrat. Par conséquent, il est toujours possible de poursuivre avec le mode de fonctionnement en place (conservation des notes, contrôle continu, examens terminaux, ...).*

Par ailleurs, **la compensation entre blocs de compétences sera supprimée** ; il est conseillé de s'y préparer dès que possible. Dès maintenant, des modifications sur un seul bloc sont réalisables, pour ensuite adapter progressivement la suppression qui devra être effective pour le contrat suivant. L'essentiel est d'informer correctement les étudiants sur cette réforme.

Arianna Esposito souhaite savoir si les cours magistraux seront supprimés pour être remplacés par des travaux dirigés. Madame Gaimard répond que cette question n'a pas encore été abordée.

Claire Vanesse-Urbain demande des précisions sur le calendrier d'application de la non-compensation. Madame Gaimard explique que cette réforme n'est pas d'application immédiate.

Les nouvelles maquettes sont demandées pour fin juin, afin de permettre des tests sur le logiciel Pégase. Les fiches filières actuelles ne semblent plus adaptées ; des groupes de travail sont prévus sur ce point ainsi que sur l'engagement étudiant que l'université veut mettre en avant.

Clara Privé remarque que suite à cette réforme, il ne sera plus question de raisonner en « termes d'années », mais plutôt en « termes de cycles » et s'interroge : sera-t-il possible de compenser sur toute la licence le bloc de compétences entre les années ? Comment seront décomptées les absences, notamment pour les étudiants salariés ? Comment seront organisées les UE d'ouverture ? ...

Virginie Dejoux rapporte les informations reçues au cours de la dernière réunion avec Mesdames Karen Fiorentino et Sophie Morlaix: les UE d'ouverture pourront encore être intégrées dans les prochaines maquettes et leur maintien sera observé avec vigilance.



## 5 – Subventions – conventions

Madame Gaimard soumet à l'approbation du conseil les conventions suivantes :

- 1- « Swiss European Mobility Programme » (2022-2028) :  
Renouvellement d'une convention entre l'Université de Bourgogne, département histoire de l'art – archéologie représenté par Stefan Wirth et l'Université de Fribourg en Suisse, département archéologie. Cette convention régit un programme de mobilités étudiantes et enseignantes ;
- 2- Conventions concernant les aides à la publication versées par le Laboratoire LIR3S :  
*Madame Gaimard précise que les montants ne sont pas prélevés sur le budget de l'UFR Sciences Humaines.*
  - a) Convention d'aide à la publication entre les Éditions du CTHS et le Laboratoire LIR3S, concernant l'ouvrage de Camille Mestdagh, intitulé provisoirement « Du commerce des curiosités à la création d'objets d'art : la dynastie Beurdeley (1818-1895) ». La subvention versée par le LIR3S s'élève à cinq cents euros (500 € net de taxe) ;
  - b) Convention d'aide à la publication (traduction) entre la Fondation Gabriel Péri et le Laboratoire LIR3S, concernant l'ouvrage de Roger Martelli, Jean Vigreux et Serge Wolikow, intitulé « Le Parti rouge. Une histoire du PCF 1920-2020 ». La subvention versée par le LIR3S s'élève à mille euros (1 000 € net de taxe) ;
  - c) Avenant 1 à la convention d'aide à la publication déjà votée par un conseil d'UFR précédent, entre la Librairie Droz et le Laboratoire LIR3S, concernant l'ouvrage de Matthieu Lett, intitulé « Les Escaliers d'honneur dans l'Europe des princes (1670-1760) Architecture et décor d'une pièce d'apparat ». La subvention versée par le LIR3S s'élève à trois mille cinq cents euros (3 500 € net de taxe) ;
  - d) Convention d'aide à la publication entre les Éditions Le Bord de l'eau et le Laboratoire LIR3S, concernant l'ouvrage de Jean-Philippe Pierron et Brenda Boggaert, intitulé « Robotique, numérique et soin ». La subvention versée par le LIR3S s'élève à deux mille euros (2 000 € net de taxe).

**Les cinq conventions ci-dessus sont adoptées à l'unanimité des présents par le conseil de l'UFR Sciences Humaines.**

## 6 – Étudiants en situation de handicap

Madame Gaimard a demandé à Arnaud Witt, déjà volontaire pour être « référent handicap » du département de psychologie, de l'être également pour notre UFR ; elle le remercie pour son accord et prendra contact avec lui afin de mettre en place cette référence.

Aurélia Bugaïska revient sur la question des examens, car certains étudiants souffrent, entre autres, de phobie sociale et/ou de troubles de l'attention. Concernant le département de psychologie, la scolarité a été évaluée à environ une vingtaine d'heures nécessaires pour aider les étudiants en situation de handicap, ce qui représente un surcoût de cinq cents à sept cents euros. Aurélia Bugaïska demande si la composante pourrait intégrer ce surcoût dans les charges, en précisant qu'Arnaud Witt est disposé à expliquer les raisons de cette demande aux instances de l'université. La priorité est de garantir de bonnes conditions d'examens pour tous les étudiants.

Monsieur El-Hanbali propose de prévoir des échanges à ce sujet, notamment sur la surveillance des examens qui a engagé un surcoût de mille sept cents euros (1 700 €) l'an passé. De nombreux éléments doivent être organisés pour la mise en place des aménagements, les questions sont nombreuses et une réunion s'impose avec Arnaud Witt et les responsables des scolarités.

Clara Privé se réjouit de la mise en place d'une référence handicap au niveau de l'UFR Sciences Humaines, qui représente à son sens, un véritable « fer de lance » au niveau général de l'université.  
Cette prise de conscience évitera certainement le départ de certains étudiants en situation de handicap et particulièrement ceux en situation de handicap « invisible ».

## **7 – Questions diverses**

Aucune demande n'est formulée par les membres du conseil.

Madame Gaimard remercie les membres du conseil et lève la séance à 19 heures.

**La secrétaire de séance**  
Edwige PRAT-BÉLIARD



**La directrice de l'UFR Sciences Humaines**  
**Présidente du Conseil d'UFR**  
Maryse Gaimard

